



AGENCE DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DES AGROPOLES AU TOGO

*UNITE DE GESTION DU PROJET DE TRANSFORMATION AGRO-ALIMENTAIRE
AGROPOLE PILOTE DE KARA (UGP-AK)*

Avis d'appel public à manifestation d'intérêt

Nom du projet : Projet de transformation agro-alimentaire du Togo (PTA-Togo)

Secteur : Agriculture et Industrie

Pays : Togo

Envergure de la consultation : Régionale (UEMOA)

Référence de l'accord de financement : Prêt BOAD n°2018 038 / PR TG 2018 25 00.

AMI N°: 001-PI/2024/APRODAT/UGP-AK/PRMP/PTA-TOGO

RECRUTEMENT D'UN INGENIEUR-CONSEIL CHARGE DE LA SUPERVISION ET DU CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BARRAGES ET D'UN (01) PERIMETRE IRRIGUE

1. Le présent public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés n°001/2019/APRODAT/PRMP paru dans le quotidien Togo-presse n°10476 du 05 février 2019.
2. Le Gouvernement de la république togolaise a sollicité et obtenu auprès de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), des fonds afin de financer le Projet de Transformation Agro-alimentaire du Togo (PTA-TOGO), et a l'intention d'utiliser une partie de ces financements pour financer le contrat relatif au : **recrutement d'un ingénieur-conseil chargé de la supervision et du contrôle des travaux de construction de deux (02) barrages et d'un (01) périmètre irrigué.**
3. Le projet consiste en l'exécution des travaux de construction de deux (02) barrages et d'un (01) périmètre irrigué et des infrastructures d'accompagnement. La zone d'intervention se situe au Togo, dans la région de la Kara, dans la préfecture de Doufelgou et précisément dans la commune de Doufelgou 3, canton d'Alloum, villages de Misséouta et Kpassidè.

Le consultant sera chargé d'assurer le suivi, le contrôle et la supervision des travaux de construction de deux (02) barrages et d'un (01) périmètre irrigué. Les travaux de construction sont divisés en deux (02) lots et s'exécutent sur trente-six (36) mois hors saison hivernale **Toutefois, le délai d'exécution du bureau d'études est constitué d'un lot unique et s'étale sur trente-huit (38) mois, hors saison hivernale.**

Les services du consultant comprennent notamment :

- ✓ Phase 1 : Préparation de la mission de suivi et contrôle des travaux ;
 - Mise au point et validation des supports et outils de suivi et contrôle des travaux ;
 - Approbation des documents contractuels ;
 - Etude et validation des dossiers d'exécution ;
 - ✓ Phase 2 : Exécution de la mission de suivi et contrôle des travaux proprement dits ainsi que le suivi-contrôle de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales ;
 - ✓ Phase 3 : Réception des travaux (réceptions provisoire et définitive).
4. Les candidats immatriculés dans l'un des pays membres de l'UEMOA et intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations

indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas **20 pages** environ (hors annexes). Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. En cas de groupement, les qualifications et expériences des membres seront conjointement évaluées sur la base des critères ci-dessous. La nationalité d'un groupement sera celle du chef de file. Les candidats seront sélectionnés sur la liste restreinte suivant les critères dans le tableau ci-après :

Critères	Notes
Nature des activités du candidat et relation avec le domaine des prestations	5 points
Nombre d'années d'expérience	10 points
- < 5ans	0 point
- 5 ans	2,5 points
Plus 0,75 point par année d'expérience à partir de 6 ans. Maximum 10pts.	10 points
Qualifications du candidat dans le domaine des prestations (contrôle et surveillance des travaux) durant les dix (10) dernières années précédant le dépôt des offres (à partir du 1^{er} janvier 2013) et portant sur un montant de travaux au moins égal à 5 milliards FCFA (joindre les attestations et les pages de garde et de signature des contrats) *	55 points
A) Expériences spécifiques en contrôle et surveillance de travaux de construction de barrages similaires à ceux objets de la présente mission	8 points par expérience (Maximum=40 points)
B) Expériences spécifiques en contrôle et surveillance de travaux d'aménagement de périmètres irrigués similaires à ceux objets de la présente mission	2 points par expérience (Maximum=10 points)
C) Expériences spécifiques en contrôle et surveillance de la mise en œuvre des Etudes d'impact environnemental et social (EIES) en lien avec les barrages et/ou aménagements de périmètres irrigués similaires à ceux objets de la présente mission	1 point par expérience (Maximum=5 points)
Organisation technique et managériale du cabinet	10 points
Qualifications générales et nombre de personnels professionnels ayant une ancienneté d'au moins 5 ans dans le cabinet - (joindre pour preuve les copies des diplômes et des attestations de travail ou de service fait)	20 points
1-Nombre d'Ingénieurs hydraulicien /Génie Rural ou équivalent ayant au moins 10 ans d'expériences	10 points
-01 Ingénieur	2 points
-02 Ingénieurs	6 points
-03 Ingénieurs	10 points
2-Nombre d'Ingénieurs Génie Civil ou équivalent ayant au moins 10 ans d'expériences	6 points
-01 Ingénieur	2 points
-02 Ingénieurs	6 points
3-Expert en environnement ou équivalent ayant au moins 10 ans d'expériences	4 points
-01 Expert	1 point
-02 Experts	4 points

(*) Chaque référence spécifique doit être accompagnée d'une attestation d'exécution ou toute autre preuve valable confirmant la bonne exécution des références. Une référence non accompagnée de preuve de son exécution ne sera pas considérée.

Dans l'évaluation des manifestations d'intérêt, en cas d'égalité de points entre deux candidats, le candidat ayant le plus d'expériences de la catégorie A sera le mieux classé. Si l'égalité persiste celui qui a le plus d'expériences de la catégorie B sera le mieux classé. En cas toujours d'égalité celui ayant présenté plus d'expériences de la catégorie C sera mieux classé. Les catégories A, B et C énoncées, se référant aux catégories de critères énumérés dans la grille d'évaluation.

La note minimale requise pour figurer sur la liste restreinte est 75 points.

5. Les candidats doivent joindre à leurs manifestations d'intérêt les pièces de conformité administratives ci-après ou tout autres pièces en tenant lieu dans leur pays d'origine.

Pour les candidats communautaires :

- i. Carte d'opérateur économique en cours de validité ;
- ii. Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- iii. Attestation de non faillite en cours de validité ;
- iv. Une attestation de régularité fiscale datant de moins de trois (03) mois ou un Quitus fiscal datant de moins d'un (01) an ;
- v. Attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois ;
- vi. Quitus Social datant de moins de six (06) mois ;
- vii. Attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation des marchés publics.

Pour les candidats étrangers

- i. Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- ii. Attestation de non faillite en cours de validité ;
- iii. Attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation des marchés publics.

NB : A l'exception du quitus fiscal, le quitus social et l'attestation de la taxe parafiscale de régulation des marchés publics qui doivent être fournis en original, toutes les autres pièces peuvent être des copies légalisées. Le dossier de manifestation doit préciser le statut juridique des candidats.

6. Un candidat qui présente plus d'une offre, seul ou en groupement, sera disqualifié.
7. Une liste de six candidats au maximum, présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût).
8. La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application du *guide de procédures de passation de marchés et règles d'attribution des contrats financés par la Banque Ouest Africaine de Développement disponible sur son site WEB à l'adresse <https://www.boad.org/politiques-procedures-directives>*.
9. Aucun bureau de contrôle engagé à fournir des services de conseil en vue de l'exécution de la présente mission, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admis ultérieurement à fournir des biens, ou réaliser des travaux afférents au projet.
10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous, aux jours et aux heures suivants : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h00 (heures GMT) à partir du 31 janvier 2024 à l'adresse suivante :

Siège de l'UGP-AK, Ville de Kara (Togo), Quartier Tchalousè, sis dans l'Immeuble Waka Group, sur la route du nouveau marché à 100 mètres environ du carrefour Lama (en face du cimetière municipal de Kara),

Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics. Tél : (+228) 70 69 30 39, E-mail : prmp.ugpak@gmail.com avec copie à secretariat.ugpak@gmail.com.

N.B : l'envoi des manifestations d'intérêt par voie électronique n'est pas autorisé.

11. Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française, accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat, le tout sous pli fermé et portant la mention : **PROJET DE TRANSFORMATION AGRO-ALIMENTAIRE DU TOGO - [MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN INGENIEUR-CONSEIL CHARGE DE LA SUPERVISION ET DU CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BARRAGES ET D'UN (01) PERIMETRE IRRIGUE]** doivent être déposées en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies à l'adresse mentionnée au point 9 ci-dessus au plus tard le **14 février 2024 à 10h00 min (GMT)** :

Les dossiers de manifestations d'intérêt seront ouverts à la même adresse et le même jour à 10 heures 30 min (GMT).

Fait à Kara, le 31 janvier 2024

La Personne Responsable des Marchés Publics



Dokizama ALI-TAGBA